ART. 33 N° II-CF114

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

Nº II-CF114

présenté par

M. Dive, M. Abad, Mme Corneloup, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, Mme Guion-Firmin, M. Reiss, Mme Marianne Dubois, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vialay, M. Vatin, M. Brun, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Genevard, M. Emmanuel Maquet, M. Grelier, M. Minot, M. Menuel, M. Cherpion, M. Lorion, Mme Poletti, M. Boucard, M. Perrut et M. Viry

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		/
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Débattue lors des débats parlementaires sur la loi EGALIM, la fin de l'utilisation du Glyphosate annoncée par le Gouvernement pour 2021 ne prévoit aucune mesure financière pour accompagner les professionnels des différentes filières agricoles. Aucune interdiction ne peut s'appliquer sans

ART. 33 N° II-CF114

solution, il est indispensable d'avoir des solutions pour assurer la transition agricole, mais sans faire supporter le coût aux agriculteurs.

Nous l'avons vu lors du débat sur les néonicotinoïdes pour la filière betterave, interdire un produit sans proposer une alternative, c'est prendre le risque d'amener les filières dans des impasses et rétropédaler quelques années après. La transition agro-écologique passe par la recherche et l'innovation, afin de trouver des alternatives et ne laisser aucune filière dans une impasse technique.

Cet amendement:

- flèche 10 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 23 "Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles" au sein du programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture"
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de l'action 1 "Moyens de l'administration centrale" au sein du programme 215 " Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture"